

FONDATION COMMUNAUTAIRE DU SAINT-MAURICE

États financiers

31 décembre 2023

FONDATION COMMUNAUTAIRE DU SAINT-MAURICE

États financiers

Au 31 décembre 2023

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	3 - 5
Résultats	6
Évolution de l'actif net	7
Bilan	8
Flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10 - 16
Renseignements complémentaires	
Annexe A - Revenus de placements	17
Annexe B - Frais d'administration	17
Annexe C - Fonds de dotation	18
Annexe D - Fonds en transit	19
Annexe E - Fonds Assurance "Le communautaire c'est pour la vie"	20
Annexe F - Fonds personnes handicapées	20
Annexe G - Fonds entraide - santé mentale	21
Annexe H - Fonds intégration santé mentale	21
Annexe I - Fonds prévention du suicide	21
Annexe J - Fonds soutien aux parents	21
Annexe K - Fonds ROPH région 17	22
Annexe L - Fonds d'hébergement et de logement	22

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
FONDATION COMMUNAUTAIRE DU SAINT-MAURICE

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la **FONDATION COMMUNAUTAIRE DU SAINT-MAURICE** (la « fondation »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la fondation au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la fondation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la fondation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la fondation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la fondation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la fondation à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

LTDL Trois-Rivières Inc.¹

Trois-Rivières, le 1er mai 2024

¹ Par CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A126373

FONDATION COMMUNAUTAIRE DU SAINT-MAURICE

Résultats

Exercice terminé le 31 décembre 2023

	Fonds d'admi- nistration	Fonds de dotation	Fonds en transit	2023 Total	2022 Total
Revenus					
Revenus de					
placements (annexe A)	54 916 \$	217 278 \$	35 475 \$	307 669 \$	119 661 \$
Apports reçus à titre de contributions	-	956 632	-	956 632	830 922
Variation de la juste valeur des placements non réalisée	52 720	211 245	34 363	298 328	(594 090)
Revenus de commandite	600	-	-	600	600
Honoraires de gestion	70 134	-	-	70 134	63 590
Honoraires de gestion - Fonds pour la relance des services communautaires (FRSC)	96 845	-	-	96 845	-
Honoraires de gestion - Fonds d'urgence pour l'appui communautaire (FUAC-ICCS)	-	-	-	-	2 000
	220 299	1 167 877	34 363	1 422 539	303 022
	275 215	1 385 155	69 838	1 730 208	422 683
Charges					
Aides financières	3 500	247 846	57 000	308 346	310 648
Frais de gestion	8 045	81 794	13 335	103 174	92 860
Frais d'administration (annexe B)	85 761	-	-	85 761	65 982
Intérêts sur dette à long terme	99 101	-	-	99 101	(88 715)
	196 407	329 640	70 335	596 382	380 775
Excédent des produits sur les charges(insuffisance)	78 808 \$	1 055 515 \$	(497) \$	1 133 826 \$	41 908 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDATION COMMUNAUTAIRE DU SAINT-MAURICE

Évolution de l'actif net

Exercice terminé le 31 décembre 2023

	Grevé d'affectations internes	Fonds d'admi- nistration	Fonds de dotation	Fonds en transit	2023 Total	2022 Total
Solde au début	60 710 \$	92 656 \$	4 499 640 \$	801 281 \$	5 454 287 \$	5 412 379 \$
Excédent des produits sur les charges	-	78 808	1 055 515	(497)	1 133 826	41 908
Utilisation et augmentation des affectations internes (note 8)	40 000	(40 000)	-	-	-	-
Ajustements des fonds (note 8)	8 740	(8 740)	-	-	-	-
Solde à la fin	109 450 \$	122 724 \$	5 555 155 \$	800 784 \$	6 588 113 \$	5 454 287 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDATION COMMUNAUTAIRE DU SAINT-MAURICE

Bilan

Au 31 décembre 2023

	Fonds d'admi- nistration	Fonds de dotation	Fonds en transit	2023 Total	2022 Total
Actif					
À court terme					
Encaisse	199 801 \$	- \$	- \$	199 801 \$	82 361 \$
Intérêts courus	-	20 772	-	20 772	19 649
Frais payés d'avance	12 340	-	-	12 340	12 340
	212 141	20 772	-	232 913	114 350
Placements (note 3)	1 252 493	5 534 383	800 784	7 587 660	6 447 708
Immobilisations corporelles (note 4)	409	-	-	409	1 226
	1 465 043 \$	5 555 155 \$	800 784 \$	7 820 982 \$	6 563 284 \$
Passif					
À court terme					
Créditeurs et charges à payer (note 5)	4 279 \$	- \$	- \$	4 279 \$	7 096 \$
Fonds sous gestion (note 6)	1 228 590	-	-	1 228 590	1 101 901
	1 232 869	-	-	1 232 869	1 108 997
Actif net					
Grevé d'affectations internes	109 450	-	-	109 450	60 710
Non affecté	122 724	-	-	122 724	92 656
Fonds de dotation (Annexe C)	-	5 555 155	-	5 555 155	4 499 640
Fonds en transit (Annexe D)	-	-	800 784	800 784	801 281
	232 174	5 555 155	800 784	6 588 113	5 454 287
	1 465 043 \$	5 555 155 \$	800 784 \$	7 820 982 \$	6 563 284 \$

Approuvé par

Date

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDATION COMMUNAUTAIRE DU SAINT-MAURICE

Flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre 2023

	2023	2022
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	1 133 826 \$	41 908 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement - immobilisations corporelles	817	817
(Gain) perte sur cession de placements	(96 581)	34 340
Dividendes réinvestis sur placements	(42 515)	(88 788)
Variation de la juste valeur des placements non réalisée	(298 328)	594 090
	697 219	582 367
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Intérêts courus	(1 123)	(14 257)
Créditeurs et charges à payer	(2 817)	1 606
	693 279	569 716
Activités d'investissement		
Acquisition de placements	(6 361 644)	(2 362 367)
Disposition de placements	5 457 534	1 472 772
	(904 110)	(889 595)
Activité de financement		
Variation nette des fonds sous gestion	126 689	415 156
(Diminution) augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(84 142)	95 277
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	622 510	527 233
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	538 368 \$	622 510 \$
Constitution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		
Encaisse	199 801 \$	82 361 \$
Équivalents de trésorerie - Encaisse des placements	338 567	540 149
	538 368 \$	622 510 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDATION COMMUNAUTAIRE DU SAINT-MAURICE

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2023

1 - Statut et nature des activités

La fondation communautaire du Saint-Maurice a été constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec et est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Elle n'est donc pas assujettie à l'impôt sur le revenu et elle est habilitée à produire des reçus pour dons à des fins fiscales. L'organisme a pour objectif de solliciter et gérer différents fonds, d'utiliser l'usufruit pour distribuer à des donataires reconnus et d'augmenter l'efficacité des autres donataires reconnus en offrant du soutien financier, technique et administratif.

2 - Principales méthodes comptables

La fondation applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Comptabilité par fonds

L'organisme utilise la méthode de présentation des états financiers par fonds.

Le fonds d'administration présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents à la prestation de services et à la gestion de l'organisme.

Le fonds de dotation présente le total des soldes des fonds individuels dont la fondation a la responsabilité de la gestion. Ces fonds doivent être conservés à perpétuité.

Le fonds en transit comprend les apports reçus à titre de contributions qui, selon les spécifications des donateurs, doivent être distribués à court terme.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Instruments financiers*Évaluation initiale et ultérieure*

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à leur juste valeur.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements en actions cotées sur un marché actif, des placements en obligations et des autres placements lesquels sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

FONDATION COMMUNAUTAIRE DU SAINT-MAURICE

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2023

2 - Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Coûts de transaction

L'organisme comptabilise ses coûts de transactions dans les résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, la fondation détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si la fondation détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

Matériel informatique	3 ans
Mobilier de bureau	4 ans

Dépréciation d'actifs à long terme

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, sa valeur comptable nette doit être ramenée à la juste valeur ou au coût de remplacement de l'immobilisation corporelle. Les réductions de valeur d'immobilisations corporelles doivent être comptabilisées à titre de charges dans l'état des résultats. Une réduction de valeur ne doit pas faire l'objet de reprises.

Comptabilisation des produits

Apports (apports reçus à titre de contributions et revenus de commandites)

La fondation applique la méthode de la comptabilisation par fonds affectés.

Les apports affectés aux activités de fonctionnement sont constatés à titre de produits du fonds d'administration, selon la méthode du report, au cours de l'exercice où sont engagées les dépenses auxquelles ils sont affectés. Les apports affectés pour lesquels l'organisme ne présente pas de fonds affectés correspondants sont constatés dans le fonds d'administration selon la méthode du report. Tous les autres apports affectés sont constatés à titre de revenus du fonds affecté approprié.

Les apports non affectés sont constatés à titre de produits du fonds d'administration lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les apports reçus à titre de contributions aux fins de dotations sont constatés à titre de produits dans le fonds de dotation.

Les apports reçus à titre de contributions devant être distribués à court terme selon les désirs des donateurs sont inscrits à titre de produits du fonds en transit.

FONDATION COMMUNAUTAIRE DU SAINT-MAURICE

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2023

2 - Principales méthodes comptables (suite)**Comptabilisation des produits (suite)***Produits nets de placements*

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés dans les fonds affectés selon la méthode de la comptabilité d'exercice lorsque la mesure et le recouvrement des produits en cause sont raisonnablement sûrs.

Les produits nets de placements incluent les produits d'intérêts, les dividendes et les gains ou pertes sur cession de placements.

Les produits d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé. Les dividendes sont constatés à compter de la date de déclaration. Les gains ou les pertes sur la cession de placements sont déterminés selon la méthode du coût moyen pondéré.

Les produits nets de placements non grevés d'affectation d'origine externe sont constatés à l'état des résultats du fonds d'administration au poste Revenus de placements.

Les produits nets de placement grevés d'affectations d'origine externe sont constatés à l'état des résultats du fonds de dotation au poste Revenus de placements.

Honoraires de gestion

L'organisme constate ses produits d'honoraires de gestion, selon les modalités prévues dans les ententes conclues, lorsque la prestation des services est achevée, que les honoraires sont déterminés ou déterminables et que le recouvrement est raisonnablement assuré

Apports reçus sous forme de services

La fondation ne pourrait exercer ses activités sans les services qu'il reçoit de nombreux bénévoles qui lui consacrent un nombre d'heures considérable. En raison de la difficulté inhérente à la compilation de ces heures, les services reçus à titre bénévole ne sont pas constatés dans les états financiers de la fondation.

Loyer gratuit

L'organisme opère dans des locaux qui lui sont offerts gratuitement. Il ne comptabilise pas cet apport de service dans les états financiers.

FONDATION COMMUNAUTAIRE DU SAINT-MAURICE

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2023

3 - Placements

	2023	2022
À la juste valeur		
Financière Banque Nationale		
Encaisse et marché monétaire	393 094 \$	221 819 \$
Obligations	1 459 107	1 248 515
Actions de sociétés cotées en bourse	1 578 048	1 457 628
Autres placements	276 315	217 430
	3 706 564	3 145 392
Gestion de patrimoine Desjardins		
Encaisse et marché monétaire	610	422 703
Obligations	-	1 498 115
Actions de sociétés cotées en bourse	-	1 381 498
	610	3 302 316
Valeurs mobilières Desjardins		
Encaisse et marché monétaire	293 891	-
Obligations	1 418 339	-
Actions de sociétés cotées en bourse	2 168 256	-
	3 880 486	-
	7 587 660 \$	6 447 708 \$

Le taux de rendement moyen généré par les placements, excluant les revenus pour les fonds sous gestion, est de 6,58 % (-6,09 % en 2022) considérant les plus et moins-value sur les placements.

Les revenus de placements des fonds affectés pour l'année financière terminée au 31 décembre 2023 se sont chiffrés à 252 660 \$ et les variations de la juste valeur des placements à une plus-value de 245 810 \$ (99 026 \$ et 491 645 \$ en 2022) et représentent les revenus réalisés ainsi que les gains ou pertes en capital qui seraient réalisés s'il y avait vente des titres au 31 décembre 2023. Les revenus de placements ont été répartis aux différents fonds inscrits selon la valeur de chacun et selon le nombre de jours que la Fondation les a détenus et administrés au cours de la présente année financière. Généralement, une partie des revenus de placements générés au cours de l'exercice sera distribuée aux bénéficiaires des fonds affectés au cours du prochain exercice.

La juste valeur des placements est établie selon le cours de clôture à la date du bilan.

FONDATION COMMUNAUTAIRE DU SAINT-MAURICE

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2023

4 - Immobilisations corporelles

	Coût	Amortissement cumulé	2023 Valeur nette	2022 Valeur nette
Matériel informatique	4 322 \$	4 322 \$	- \$	- \$
Mobilier de bureau	3 269	2 860	409	1 226
	7 591 \$	7 182 \$	409 \$	1 226 \$

5 - Crédoiteurs et charges à payer

	2023	2022
Fournisseurs et frais courus	4 132 \$	6 949 \$
Sommes à remettre à l'État	147	147
	4 279 \$	7 096 \$

6 - Fonds sous gestion

Le solde de fonds sous gestion est sujet à une convention spécifique du donateur. Les fonds sous gestion totalisent 1 228 591 \$ au 31 décembre 2023 (1 101 900 \$ en 2022) et ils se détaillent comme suit :

	2023			2022	
	Capital	Revenus de placement reportés	Frais de gestion	Total	Total
Fonds Musée des Ursulines #3	11 537 \$	1 001 \$	(125) \$	12 413 \$	11 537 \$
Fonds anonymes #1 et #2	304 774	26 450	(3 312)	327 912	414 774
Fonds St-Martin de Tours #2	217 130	18 844	(2 360)	233 614	217 130
Fonds anonyme	608 458	52 806	(6 613)	654 651	458 459
	1 141 899 \$	99 101 \$	(12 410) \$	1 228 590 \$	1 101 900 \$

7 - Contribution sous forme d'assurance-vie

La Fondation a été désignée bénéficiaire de polices d'assurance-vie. Les produits d'assurance-vie seront versés à titre de contributions dans le fonds de dotation aux fonds respectifs suivants :

	2023	2022
--	------	------

FONDATION COMMUNAUTAIRE DU SAINT-MAURICE

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2023

7 - Contribution sous forme d'assurance-vie (suite)

Fonds Roland Leclerc	200 000 \$	200 000 \$
Fonds Ste-Bernadette	25 000	25 000
Fonds Assurance "Le communautaire c'est pour la vie" (Annexe E)	137 000	140 000
Fonds Yves Normand	35 000	35 000
Autres fonds	400 000	400 000
	797 000 \$	800 000 \$

En raison de l'incertitude liée à l'encaissement des montants en cause, l'organisme ne comptabilise à titre de promesses de dons à la fin de l'exercice que les montants qu'il a effectivement reçus à la date d'achèvement des états financiers.

8 - Affectations internes

En 2020, le conseil d'administration de l'organisme a résolu d'affecter un montant de 50 000 \$ dans un fonds interne pour les dons sporadiques demandés à la Fondation. En 2021, un montant supplémentaire de 10 000 \$ y a été affecté. Ces affectations ont généré un rendement de 5 549 \$ au 31 décembre 2021 et une perte de rendement de 4 839 \$ au 31 décembre 2022. En 2023, un montant supplémentaire de 40 000 \$ y a été affecté. Ces affectations ont généré un rendement de 8 740 \$ au 31 décembre 2023.

Le solde de cette affectation est de 109 450 \$ au 31 décembre 2023.

L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations internes à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

9 - Instruments financiers**Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait la fondation à subir une perte financière. Le risque de crédit pour la fondation est principalement lié aux placements en obligations, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour la fondation. Étant donné la nature des obligations, ce risque est atténué. Le risque de crédit relatif à l'encaisse est considéré comme négligeable puisqu'elle est détenue dans une institution financière reconnue dont la notation externe de crédit est de bonne qualité. Au cours de l'exercice, la fondation n'a pas modifié son exposition au risque de crédit.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la fondation éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. La fondation est exposée à ce risque principalement à l'égard de fonds sous gestion. Au cours de l'exercice, la fondation a modifié son exposition au risque de liquidité par rapport à l'augmentation des fonds sous gestion.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. La fondation est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les placements en obligations portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'organisme au risque de variation de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

FONDATION COMMUNAUTAIRE DU SAINT-MAURICE

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2023

9 - Instruments financiers (suite)**Risque de prix autre**

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change, que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. La fondation est principalement exposée au risque de prix autre en raison des placements en obligations, dans des actions de sociétés cotées et dans ses autres placements dont la juste valeur fluctue en fonction de la cote boursière.

10 - Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2022 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2023.

11 - Événement postérieur à la date du bilan

Le 6 février 2024, l'organisme a reçu un montant de 575 000 \$ qui sera inscrit dans les contributions dans le fonds de dotation pour le Fonds Gaston Savignac Ltée. Le fonds sera créé et finalisé en juin 2024.

FONDATION COMMUNAUTAIRE DU SAINT-MAURICE

Renseignements complémentaires

Exercice terminé le 31 décembre 2023

	2023	2022
Annexe A - Revenus de placements		
Gain (perte) sur cession de placements	96 581 \$	(34 340) \$
Revenus de dividendes	81 196	18 543
Revenus d'intérêts	55 720	27 411
Dividendes réinvestis	42 515	88 789
Autres revenus de placements	31 657	19 258
	307 669 \$	119 661 \$
Annexe B - Frais d'administration		
Salaires et charges sociales	35 225 \$	29 252 \$
Publicité et promotion	18 537	15 837
Honoraires professionnels	12 574	9 043
Frais de déplacement et représentation	7 076	1 601
Frais de bureau et d'administration	4 626	3 951
Télécommunications	2 019	2 261
Dépenses - FUAC	1 950	600
Cotisations	1 831	1 622
Assurances administrateurs	1 008	921
Taxes et permis	38	37
Intérêts et frais bancaires	60	40
Amortissement - immobilisations corporelles	817	817
	85 761 \$	65 982 \$

FONDATION COMMUNAUTAIRE DU SAINT-MAURICE

Renseignements complémentaires

Exercice terminé le 31 décembre 2023

	2023	2022
Annexe C - Fonds de dotation		
Fonds regroupement d'organismes de promotion pour personnes handicapées (annexe F)	116 981 \$	105 526 \$
Fonds Roland Leclerc	251 153	229 601
Fonds Plein Air Ville-Joie	8 484	7 885
Fonds solidaire Centraide Mauricie	170 340	166 273
Fonds St-Jean Baptiste de G.M.	6 358	59 091
Fonds Paul Desaulniers	1 444 458	1 372 055
Fonds Ste-Bernadette	59 265	54 783
Fonds Saint-Louis-de-France	247 713	230 234
Fonds J.P.V.	197 247	163 329
Fonds St-Martin de Tours	426 529	396 432
Fonds ROPH Région 17 (Annexe K)	4 877	4 532
Fonds RBOSM 04	2 042	1 897
Fonds APDI Margeois	641	596
Fonds Richelieu La Tuque	80 124	74 470
Fonds Gilles Gour	10 799	10 187
Fonds soutien aux parents (Annexe J)	307	285
Fonds prévention du suicide (Annexe I)	3 476	3 231
Fonds Intégration santé mentale (Annexe H)	307	285
Fonds entraide-santé mentale (Annexe G)	571	531
Fonds hébergement et logement (Annexe L)	115 806	106 635
Fonds centre de l'Assomption	12 028	11 180
Fonds famille Dubois	15 248	14 172
Fonds Yves Bourque	8 532	10 830
Fonds Vision Mélançon	206 297	61 664
Fonds Ste-Gertrude	7 487	6 959
Fonds Camire-Allen	5 539	5 148
Fonds Pierre Lamothe	15 076	14 012
Fonds regroupement des aidants naturels	552	513
Fonds le Réverbère	131	122
Fonds Moisson Mauricie-Centre-du-Québec	1 309	1 217
Fonds Paroisse Marguerite d'Youville	155 890	144 890
Fonds Famille Labrecque	171 368	149 276
Fonds Isaac Roy	4 883	4 539
Fonds centre de l'Assomption #2	3 773	3 272
Fonds association des personnes handicapées de l'Érable	131	122
Fonds Santé le Rocher	9 090	4 599
Fonds La Relance	128	119
Fonds des Maires de la Ville de Bécancour	22 109	20 549
Fonds d'aide aux affaires culturelles de la Ville de Bécancour	6 563	6 100
Fonds Vision Beauce	4 762	43 926
Fonds Les petits pas de Clara	38 294	34 862
Fonds Thomas & la dyspraxie	713	662
Fonds Garderie du Faubourg	4 255	2 432
Fonds des Perséides	6 890	7 001
Fonds Santé Bas St-François	162 646	124 075
Fonds AQRIPH	33 285	30 887
Fonds Jean-Philippe Parr	6 609	8 643
Fonds Yves Normand	26 839	26 446
Fonds Famille Richard	6 868	6 134
Fonds Enfant nature	17 482	12 748

FONDATION COMMUNAUTAIRE DU SAINT-MAURICE

Renseignements complémentaires

Exercice terminé le 31 décembre 2023

	2023	2022
Fonds Thomas Gauthier	11 708	13 742
Fonds Louise Lacoursière	10 033	6 811
Fonds de soutien St-Vincent-de-Paul	260 357	241 986
Fonds Famille Beaulieu	12 830	9 424
Fonds scolaire Haut St-Maurice	469 885	471 991
Fonds Parrainage civique Jeunesse	695	92
Fonds Parrainage c. Acton & Maskoutains	206	92
Fonds Vision Victoriaville	10 359	9 628
Fonds Parrainage Civique Québec	987	917
Fonds de l'orchestre à vents du centre de Québec	14 885	-
Fonds Anthony sans limites	8 792	-
Fonds l'Aurore Papillon	3 905	-
Fonds Parrainage Civique Champlain	215	-
Fonds Paulette Simard Rancourt pour la jeunesse	839	-
Fonds Jeunesse active de St-Boniface	5 918	-
Fonds Santé Grand Brandon	51 000	-
Fonds Gaston Savignac Ltée	500 000	-
Fonds COMSEP	90 286	-
	5 555 155 \$	4 499 640 \$

Annexe D - Fonds en transit

Fonds OSTR	13 713 \$	12 745 \$
Fonds OSTR #2	52 311	48 620
Fonds Biennale Nat. de sculpture	5 201	4 834
Fonds Musée des Ursulines	39 401	36 621
Fonds galerie d'art du Parc	11 443	10 636
Fonds Musée des Ursulines #2	55 418	51 508
Fonds Ozias Leduc	157 611	153 490
Fonds Fondation du Musée Québécois de culture populaire	248 848	281 289
Fonds Musée des Ursulines #3	130 871	121 636
Fonds Musée des Ursulines #4	20 078	18 661
Fonds galerie d'art du Parc #2	48 192	44 792
Fonds Musée des Ursulines #5	17 697	16 449
	800 784 \$	801 281 \$

FONDATION COMMUNAUTAIRE DU SAINT-MAURICE

Renseignements complémentaires

Exercice terminé le 31 décembre 2023

	2023	2022
Annexe E - Fonds Assurance "Le communautaire c'est pour la vie"		
Handicap action autonomie Bois-Francis	13 000 \$	13 000 \$
Centre prévention suicide : Accalmie	19 000	19 000
Service d'intégration au travail de la Mauricie	13 000	13 000
Le Traversier	12 000	12 000
Association Le PAS	9 000	9 000
Société canadienne de la sclérose en plaques	8 000	8 000
La Ruche Aire Ouverte	8 000	8 000
Fonds ROPHM	8 000	8 000
Association pour l'intégration sociale des Bois-Francis	6 000	6 000
Maison de transition de la Batiscan	5 000	5 000
Association des personnes vivant avec un handicap des Chenoux	5 000	5 000
Association du Québec pour enfants avec problème auditif Mauricie Centre-du-Québec	4 000	4 000
BAIL Mauricie	4 000	4 000
Réseau habitation communautaire de la Mauricie	4 000	4 000
Ensoleilvent	4 000	4 000
Association des personnes malentendantes des Bois-Francis	3 000	3 000
Fonds Paul-Montminy	-	3 000
Regroupement des organismes de base en santé mentale des régions 04	3 000	3 000
La Résidence Entre-Deux	2 000	2 000
Le Phénix	2 000	2 000
La Relance	2 000	2 000
Association des personnes handicapées de l'Érable	1 000	1 000
Association des personnes handicapées du comté de Maskinongé	1 000	1 000
Association des personnes aphasiques de la Mauricie	1 000	1 000
	137 000 \$	140 000 \$

FONDATION COMMUNAUTAIRE DU SAINT-MAURICE

Renseignements complémentaires

Exercice terminé le 31 décembre 2023

	2023	2022
Annexe F - Fonds personnes handicapées		
Fonds ROP / Paul Montmigny	37 448 \$	31 799 \$
Fonds Ass. Éducative et récréative des aveugles (AERA)	2 969	2 760
Fonds société canadienne sclérose en plaques	1 226	1 140
Fonds Ass. P.H. (ALPHA des Chenaux 30-01-2013)	73 048	67 894
Fonds Ass. Pers asphasiques (APAM)	148	138
Fonds Ass. paralysie cérébrale	466	433
Fonds Ass. Handicapés Adultes Mauricie (AHAM)	148	138
Fonds Bureau d'aide et info. Logements (BAIL Mauricie)	148	138
Fonds Ass. Déficience intellectuelle Centre - Mauricie	148	138
Fonds Ass. Parents enfants handicapés (APEH Inc.)	148	138
Fonds autisme Mauricie	148	138
Fonds surdité	148	138
Fonds Parrainage Civique Québec	364	138
Fonds Personnes handicapées Maskinongé	148	138
Fonds résidence entre-deux	138	129
Fonds Ass. Fibromyalgie	138	129
	116 981 \$	105 526 \$

Annexe G - Fonds entraide - santé mentale

Fonds La Ruche Aire Ouvert Centre de jour à Nicolet	154 \$	143 \$
Fonds Le traversier	148	138
Fonds facile d'accès	138	129
Fonds le Phénix	131	121
	571	531

Annexe H - Fonds intégration santé mentale

Fonds Pivot Centre-du-Québec	153 \$	142 \$
Fonds SIT Mauricie	154	143
	307	285

Annexe I - Fonds prévention du suicide

Fonds Ass. Endeuillés par suicide (La Traverse)	2 860 \$	2 659 \$
Fonds Centre d'écoute suicide Drummond	154	143
Fonds Centre suicide Mauricie-Mékinac	154	143
Fonds Centre suicide Haut St-Maurice	154	143
Fonds réseau suicide Boirs-Francis	154	143
	3 476	3 231

Annexe J - Fonds soutien aux parents

Fonds le Pas	153 \$	142 \$
Fonds le Périscope	154	143
	307 \$	285 \$

FONDATION COMMUNAUTAIRE DU SAINT-MAURICE

Renseignements complémentaires

Exercice terminé le 31 décembre 2023

	2023	2022
Annexe K - Fonds ROPH région 17		
Fonds Autisme TED	2 065 \$	1 918 \$
Fonds Autonomie Bois Francs	1 237	1 150
Fonds Région 17	819	761
Fonds Malentendants Bois Francs	602	560
Fonds Ass. intégration sociale Bois Francs	154	143
	4 877 \$	4 532 \$

Annexe L - Fonds d'hébergement et de logement

Fonds Maison de transition Batiscan	114 449 \$	105 374 \$
Fonds Réseau d'habitation Communautaire de la Mauricie	742	690
Fonds Ensoleilivent	461	428
Fonds La Chrysalide	154	143
	115 806 \$	106 635 \$